

SAC-930826

UNIVERSITÉ DE MONCTON

122e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 26 août 1993

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS-ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Fernand Arsenault

Corine Auger

Bernadette Bérubé

Julien Chiasson

Micheline Cormier

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Marjolaine Dugas

Nassir El-Jabi

Roger Gervais

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Hektor Haché-Haché

Jennifer Hébert

Christophe Jankowski

Mariana Kant

Paul Lanctôt

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Ronald C. LeBlanc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Bertrand Marion

Samantha Mayhew

Chadia Moghrabi

Marielle Préfontaine

Edgar Robichaud

Pascal Robichaud

Irène Savoie
John Sichel
Ba Tran Quang
Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Gérald Boudreau
Louis Malenfant
Viateur Viel
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Andréa Boudreau-Ouellet, Armand Caron, Médard Collette, Fernand Landry,
Roland G. LeBel, Pricille Massé, Pierre Ouellette
ABSENT: Normand Carrier

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930527	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (7.5) Déontologie et recherche	5
7.2 (10.12) Programmes de 2 e cycle: moyenne d'entrée	6
7.3 (13) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e	8
7.4 (14) Administration publique: suivi de la résolution 17-SAC-901108	10
7.5 (19) Transferts de crédits	11
7.6 Lettre de Ronald C. LeBlanc	13
8. RAPPORT ANNUEL DU VRER	8
9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS, CENTRES, FACULTÉS ET ÉCOLES	15
10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: IMPLANTATION	18
11. FORMATION À L'ENSEIGNEMENT	21
12. NOMINATIONS	25
12.1 Bureau de direction du Sénat	25
12.2 Comité d'appel du Sénat	26
12.3 Comité d'attestation d'études	26
12.4 Comité de sélection des grades honorifiques	27
13. INSCRIPTIONS 1993-1994	27

- 14. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1994-1995 27
- 15. AFFAIRES NOUVELLES 28
- 15.1 Doctorat honorifique d'Albert Jacquard 28
- 15.2 Enquête annuelle du Maclean's 28
- 16. PROCHAINES RÉUNIONS 29
- 17. CLÔTURE 29

ANNEXES 30

- ANNEXE A: Déontologie et recherche 31
- ANNEXE B: Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e 44
- ANNEXE C: Administration publique: suivi de la résolution 17-SAC-901108 46
- ANNEXE D: Transferts de crédits 49
- ANNEXE E: Rapport annuel du VRER 55
- ANNEXE F: Rapports annuels des comités du Sénat 58

- ANNEXE G: Rapports annuels des facultés, écoles et centres 130
- ANNEXE H: Planification stratégique: document de suivi 131
- ANNEXE I: Formation à l'enseignement 158
- ANNEXE J: Nominations 159
- ANNEXE K: Inscriptions 1993-1994 165
- ANNEXE L: Admissions et demandes d'admission au 31 juillet 1993 177
- ANNEXE M: Calendrier universitaire 1994-1995 187

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 2. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Monsieur le Président souhaite une bienvenue toute spéciale à: Andréa Boudreau-Ouellet, Pricille Massé et Pierre Ouellette, professeurs au CUM; ces trois nouveaux membres se sont excusés. Il souhaite également la bienvenue à Pascal Robichaud, étudiant de 2 e cycle; Irène Savoie, professeure au CUS; Ba Tran Quang, professeur au CUM; et Michèle Trudeau, directrice de l'École des sciences infirmières. Les personnes suivantes se sont excusées: Andréa Boudreau-Ouellet, Armand Caron, Médard Collette, Fernand Landry, Roland G. LeBel, Pricille Massé et Pierre Ouellette.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du Président du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (1993 06 24), adressée au Recteur, relativement à l'accréditation pour une période de six ans des programmes de génie civil, génie industriel et génie mécanique.

4.2 Lettre du professeur Gilles G. Nadeau (1993 06 25), adressée au Recteur, relativement au Centre d'aide à la pédagogie universitaire.

Cette lettre sera considérée à la rubrique 10.

4.3 Note de service de Ronald C. LeBlanc (1993 08 05), adressée au VRER et au Secrétaire général, relativement à la date d'entrée en vigueur des programmes modifiés du Département de sociologie.

Le BDS suggère de considérer cette requête à la rubrique 7.6.

4.4 Lettre de Christophe Jankowski (1993 08 23), adressée au Président du Sénat, relativement au dossier Déontologie et recherche .

Cette lettre est référée à la rubrique 7.1.

4.5 Lettre de Christophe Jankowski (1993 08 24), adressée au Président du Sénat, relativement au programme d'administration publique.

Cette lettre est référée à la rubrique 7.4.

R: 01-SAC-930826

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le Sénat présente un vote de félicitations à l'École de génie."

•VRER: L'École de génie a reçu une accréditation de 6 ans, soit le maximum, pour trois de ses programmes. Ça mérite d'être souligné.

•El-Jabi: Cette accréditation touche aussi la Faculté des études supérieures, la Faculté des sciences, la Faculté d'administration, la Faculté des sciences sociales, la Faculté d'administration et la Faculté des arts ainsi que plusieurs services de l'Université.

Vote unanime ADOPTÉ.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à la rubrique Affaires découlant du procès-verbal

7.6 Note de service de Ronald C. LeBlanc

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

15.1 Doctorat honorifique d'Albert Jacquard

15.2 L'enquête annuelle du Maclean's

R: 02-SAC-930826

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Fernand Arsenault

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-930527

R: 03-SAC-930826

Il est proposé par Ronald C. LeBlanc et appuyé par Lita Villalon

"Que le procès-verbal SAC-930527 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.5) *Déontologie et recherche*

(Voir l'annexe A, page 31)

Louis Malenfant présente le dossier. Il précise que le document a été soumis à la dernière réunion du Sénat. Il a été déposé afin de permettre à l'ABPUM d'apporter des modifications. Le texte a été légèrement modifié.

- VRRHAE: Page 4, numéro 1: enlever dans un but malhonnête .
- Président: Je ne suis pas sûr que ça règle la question.
- Lévesque: On pourrait dire: Fabriquer des données et les diffuser .
- Cette correction est acceptée.

AMENDEMENT

R: 04-SAC-930826

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Micheline Cormier

"Que le document préparé par le Comité d'éthique de l'ABPUM soit étudié par la Faculté des études supérieures et de la recherche."

•Tran Quang: Je ne suis pas sûr que la définition de conflit d'intérêt dans les deux textes ne peut pas être améliorée. Ça mériterait un conseil juridique.

•VRRHAE: Il n'y a pas de gros problème si on le reporte. Il est fort probable qu'il y aura des modifications mineures. Je veux corriger l'impression que les étudiants n'ont pas été consultés. Le document a été envoyé à toute la communauté universitaire.

Vote sur l'amendement

Pour 22 Contre 11 ADOPTÉ.

7.2 (10.12) Programmes de 2 e cycle: moyenne d'entrée

Léandre Desjardins explique qu'il s'agit de reprendre la proposition P:26SAC-930527

"Que sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers des candidats et candidates actuellement aux études, la moyenne d'entrée aux étudiants et étudiantes de 2 e cycle soit graduellement haussée de 2,5 à 2,7 pour l'année 1994-95, et à 3,0 à partir de l'année 1996-97 dans l'ensemble des programmes (sans thèse, avec thèse, à temps complet et à temps partiel)."

•P. Robichaud: L'Association des étudiants de 2 e cycle est en faveur de cette approche. Il est important de maintenir le niveau de qualité.

•Préfontaine: Je comprends très bien cela et je comprends pour les étudiants qui terminent un baccalauréat. Cette mesure mettra une barrière aux étudiants adultes. Ce sera facile, s'il n'a pas 3,0, de le refuser. Il faut être prudent. Il faudrait ajouter quelque chose qui ne permette pas aux facultés de dire non aux étudiants adultes.

•Weil: Si ça devient un règlement, il faudra corriger le français. Je suggère d'ajouter «soit au maximum» au lieu de soit haussée .

•VRER: Il est évident qu'on reçoivent des étudiants adultes qui ont été sur le marché. La proposition dit Sous réserve de la flexibilité... L'adaptation pourrait être faite.

•Préfontaine: Je parle d'expérience. Quand on voudra refuser un adulte à temps partiel, on va regarder le chiffre. Le règlement devrait l'expliquer. Il devrait avoir des considérations différentes pour un adulte.

•N. Landry: Je suis d'accord avec le terme flexibilité. Le problème se situe avant que le dossier soit dans la faculté. Il faudrait avoir l'information que l'étudiant fasse la demande, qu'il puisse connaître les conditions.

•Jankowski: Notre Conseil a réfléchi sur cette question. Si quelqu'un revient après 10 ans, ça ne s'applique pas si le règlement a changé. La flexibilité est garantie.

•Viel: Le règlement 22.9 dit que l'étudiant peut être admis de façon conditionnelle.

•LeBlanc: Il faut faire attention dans les considérations d'une admission d'un adulte qui n'a pas la moyenne.

•Recteur: Avant on comprend l'esprit, mais après il peut être utilisé à la lettre. La proposition précise candidats actuellement aux études . La proposition devrait avoir une formulation avec une clause sur la reconnaissance des acquis.

•P. Robichaud: Il y a la question du sérieux de la demande. Souvent on se sert du travail pour entrer. Ce règlement concrétise ce qui existe en pratique. Les étudiants qui reviennent du marché ont accès aux mêmes flexibilités que les étudiants réguliers.

•VRER: La résolution pourrait être réécrite. Ce serait pour ajouter des précisions sans changer la teneur. Ce règlement visait la clientèle adulte présentement aux études. Si c'est cela, il faudrait reporter à la prochaine réunion.

•Jankowski: Je m'oppose à la tentative de reporter. Concernant le dossier sur la reconnaissance des acquis, ce dossier est un paramètre. La reconnaissance des acquis concerne les adultes. Le problème a été historiquement résolu. Nous avons adopté le principe de l'administration à temps partiel.

•SG: Je voudrais clarifier les dires de Monsieur Jankowski concernant la rédaction des règlements universitaires. Je m'occupe des Statuts et règlements et le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable des règlements universitaires. Le Sénat devrait peut-être se donner un petit comité pour faire la rédaction officielle des règlements universitaires.

•Préfontaine: Si c'était possible de retarder, nous avons une réunion du Conseil de l'éducation permanente et j'aimerais avoir son avis.

R: 05-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

"Que la proposition soit déposée jusqu'à la prochaine réunion pour étude."

Vote Pour 26 Contre 7 ADOPTÉ.

7.3 (13) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e
(Voir l'annexe B, page 44)

Léandre Desjardins explique. Il s'agit d'un comité pour valoriser les activités collectives plutôt qu'individuelles et de les mettre en valeur.

R: 06-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernadette Bérubé

"Que le mandat du Comité ad hoc sur la valorisation de l'enseignement, la composition du Comité, le calendrier et les modalités de travail soient adoptés."

- Weil: Concernant le mandat, au numéro 1, on a nettement l'impression de faire le contrôle de l'enseignement du professeur. Le point du VRER est la valorisation; il faudrait démarquer la valorisation davantage.
- B. Bérubé: On parle de valorisation ici, mais dans le texte on parle de contrôle.
- LeBlanc: Au numéro 1, beaucoup de ce qui a été dit se réfère à l'amélioration de la pédagogie universitaire. Je crois que la valorisation de l'enseignement consiste à poser des gestes matériels pour ceux qui mettent l'effort dans l'enseignement. On donne des crédits pour la recherche. Pour moi, la valorisation est une chose; l'améliorer, c'est une autre chose; et la qualité, une autre.
- A. Bérubé: On devrait revoir la composition.
- Kant: Concernant le mandat, point b) le rendement concerne quoi, celui du professeur ou celui de l'étudiant? Il faudrait préciser.
- Préfontaine: Quel est le sens de la valorisation de l'enseignement? On a valoriser la recherche par du recrutement, par des doctorats. Si on veut valoriser l'enseignement, ce n'est pas le seul moyen. Il faut améliorer la procédure dans le recrutement, l'embauche.
- Hébert: Pourquoi n'y a-t-il pas d'étudiants sur ce Comité?
- Sichel: Est-ce que ce Comité est vraiment nécessaire? On a établi un service à la pédagogie universitaire. Si on regarde le mandat, on ne savait pas trop quoi mettre. Je suis contre, car ce n'est pas nécessaire.
- VRER: Je crois être d'accord avec ce que j'ai entendu. Dans le texte, la réaction au mot contrôle ; la formulation peut être améliorée. Lors de l'embauche, on exerce un certain nombre de contrôles. Lorsqu'on prépare des cours avec un contenu obligatoire, on exerce un contrôle. Lorsqu'on parle de contrôle, on fait allusion à ce qui existe. Sur le fond de la question, il n'y a pas de conflit perçu dans les commentaires.
- Haché-Haché: Le mandat tel que formulé est de contrôler le professeur dans la salle de cours. Le mandat ne traduit pas la valorisation de l'enseignement.

•Tran Quang: Si le Comité a pour mandat de voir à la valorisation, il faut ajouter un étudiant au comité. Dans le plan stratégique, on a déjà formulé un contrôle à l'embauche. On a été très sensible lors de la visite du vérificateur externe pour l'évaluation de nos programmes alors qu'il nous a informé qu'il avait été nommé au titre d'enseignant de l'année et non pour sa recherche.

•Cormier: On travaille à mettre sur pied un système pour évaluer le professeur en nommant un professeur du mois par faculté, puis pour l'ensemble de l'année. Il faudrait s'assurer d'avoir un étudiant au Comité.

•VRER: Je demande de retenir l'amendement. Il faudra peut-être réécrire le texte et on pourra l'apporter en novembre.

•Jankowski: Le Comité ad hoc n'aura pas de visibilité. Il devrait être permanent. Ce dossier n'est pas aussi négligé qu'on le croit. On ne valorise jamais trop la recherche. J'espère que ce Comité lira l'article du dernier numéro de La Recherche .

•Moghrabi: On confond valorisation et évaluation. La qualité ne dépend pas seulement du professeur et des étudiants. Ça dépend aussi de l'équipement. Il devrait y avoir un étudiant. Le professeur devrait être nommé par l'ABPUM. Le Comité devrait avoir un seul mandat, soit d'avoir comme objectif la valorisation de l'enseignement.

•Recteur: Point d'ordre. On ne peut penser seulement au CUM ici. On ne peut le restreindre à l'ABPUM. Ce ne serait pas pour une université réseau.

•Moghrabi: J'aimerais faire l'amendement que le mandat soit étudié par le Comité et qu'on nous propose un mandat dont l'objectif sera de valoriser l'enseignement.

•Président: Je ne peux l'accepter comme un amendement.

•Jankowski: Point d'ordre. Qu'est-ce qu'on veut faire de ce document?

•Président: Nous sommes presque en comité plénier. J'essaie de faire en sorte que le Sénat exprime ses intentions. Il y a des idées de fonds qui sortent.

•Point d'ordre. Je demande une pause et que Monsieur Desjardins prépare le libellé d'une proposition.

PAUSE 10 h 38

REPRISE 10 h 48

•Recteur: Il est clair qu'on s'achemine vers un dépôt. Il n'y a pas lieu de s'éterniser sur le mandat et la composition. Sur le fonds, on ne peut accepter le point de vue de Monsieur Sichel à savoir si nous avons besoin d'un tel Comité. L'ACPU a un document de même que l'AUCQ que l'enseignement doit être valorisé. Il faut se donner les moyens de faire cheminer cette question. Je ne le vois pas dans la perspective d'opposer l'enseignement et

la recherche. Ce sont des fonctions complémentaires. C'est une question très importante. Ce Comité devrait être permanent et non ad hoc. Il est temps d'opérationnaliser cette proposition.

R: 07-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Adrien Bérubé

"Que le document soit déposé, qu'une nouvelle rédaction du mandat et une nouvelle composition du Comité fasse partie du document présenté au Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

•Moghrabi: Qui va rédiger le mandat? Va-t-il y avoir des représentants des professeurs et des étudiants?

•VRER: Je vais voir à la méthode dans les prochains jours.

•Auger: Il faudra tenir compte des trois centres dans la composition.

7.4 (14) Administration publique: suivi de la résolution 17-SAC-901108
(Voir l'annexe C, page 46)

Léandre Desjardins explique. Depuis le mois de mai, la FESR a apporté une modification: que le Sénat déclare que le programme n'est plus pluridisciplinaire.

R: 08-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le Sénat accepte les trois éléments de conclusion ci-dessous de manière à donner un suivi à la résolution 17 du SAC-901108 et à donner une direction pour l'appui aux programmes pluridisciplinaires."

Éléments de conclusion

- 1) Ne pas traiter la question des programmes pluridisciplinaires sur la base d'un programme en particulier;
- 2) Accepter pour l'instant la stabilité relative du nouveau Département d'administration publique;
- 3) Préparer un projet visant à ajouter le concept de «comité de programmes» ou «comité pédagogique» à celui d'assemblée départementale au niveau de la convention collective et des Statuts et règlements.

•Sichel: Est-ce que l'assemblée départementale s'est prononcée? Est-ce que le Conseil de la Faculté s'est prononcé? Est-ce que l'assemblée de la Faculté s'est prononcée?

•LeBlanc: Non.

•P. Robichaud: La recommandation fait par la FESR est différente. Concernant la question de pluridisciplinarité, on évite de traiter cette question sans avoir entendu ce que ça voulait dire. Si on ne règle pas ce problème de base, le même problème va revenir. J'aimerais voir inclure le point 1 de la Faculté des études supérieures et de la recherche, c'est-à-dire enlever le libellé pluridisciplinaire jusqu'à ce qu'on le définisse.

•LeBlanc: J'en ai discuté avec le Directeur du Département d'administration publique. Il y a encore des choses à discuter. Ce n'est pas un programme pluridisciplinaire. Le Département ne voit pas d'objection à l'enlever.

•Jankowski: L'article 61 des Statuts et règlements précise que la responsabilité est confiée à la FESR. Depuis 1990, le Département se situe à la Faculté des sciences sociales, donc ça va à l'encontre des Statuts et règlements. Il y a eu une évolution suffisante afin que le caractère ne soit pas pluridisciplinaire. Le dossier est assez différent du dossier précédent et il ne s'agit pas de technicalités. Pourquoi une administration parallèle? Concernant la question d'accepter que le Département demeure à la Faculté des sciences sociales, le Conseil de la FESR est d'accord avec le statu quo.

•VRER: Je ne m'oppose pas à enlever l'étiquette de la pluridisciplinarité. On pourrait l'enlever immédiatement après cette proposition. Nous avons un projet qui traite du 1^{er} cycle autant que du 2^e cycle et qui consiste à parler de pluridisciplinarité. Ce projet va se développer. Un document sera distribué pour consultation d'ici le mois de décembre.

•Jankowski: J'aimerais apporter un amendement afin de scinder les éléments. Je demande d'enlever le troisième élément.

•VRER: J'accepte de modifier la proposition.

•Jankowski: Je demande également que le Sénat déclare que le libellé de programme pluridisciplinaire soit enlevé du programme d'administration publique.

•Président: Ça viendra en deuxième lieu.

La proposition se lira comme suit :

"Que le SAC accepte les deux éléments de conclusion ci-dessous de manière à donner un suivi à la résolution 17-SAC-901108 et à donner une direction pour l'appui aux programmes pluridisciplinaires.

Éléments de conclusion

1) Ne pas traiter la question des programmes pluridisciplinaires sur la base d'un programme en particulier.

2) Accepter pour l'instant la stabilité relative du nouveau Département d'administration publique."

Vote unanime ADOPTÉ.

7.5 (19) Transferts de crédits
(Voir l'annexe D, page 49)

Léandre Desjardins explique.

R: 09-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Sénat fait sienne la politique développée en Nouvelle-Écosse concernant le transfert des crédits."

•G. Boudreau: Est-ce que cette politique a été acceptée par les universités des provinces Maritimes? Est-ce que les étudiants de l'Université Sainte-Anne auraient à subir le test de classement en arrivant ici?

•B. Bérubé: L'an passé, nous avons eu deux étudiants de l'Université Sainte-Anne. Ils ont écrit le test de classement. Nous leur avons suggéré de suivre tel cours selon le test de classement. À la page 3, numéro 2, on parle de l'exigence du programme. Comme les professeurs d'ici n'ont pas réussi à rencontrer les professeurs de l'Université Sainte-Anne, ils devront faire le test. Nous allons nous rencontrer pour comparer nos exigences.

•Recteur: La conséquence de l'adoption de cette politique est que pour les cours dont l'équivalence est reconnue, lesdits cours sont considérés dans l'université d'accueil.

•Chiasson: Un étudiant qui nous arrive d'une autre université, avec la note D dans un cours, on doit l'accepter. Il faut voir la conséquence que cela peut créer.

•Sichel: Il faut être clair sur ce qu'on fait avec les cours de langue. Est-ce qu'on a pensé à l'exigence de la note C?

•VRER: Si on adopte cette politique, il faudra regarder la rédaction du règlement universitaire. Cette question sera poursuivie dès l'adoption de la politique.

•Recteur: On ne peut être plus sévère pour les étudiants venant de l'extérieur que ceux d'ici. L'idée favorise la mobilité des étudiants.

- A. Bérubé: Il est question de transfert de crédits. Il va falloir transférer la note aussi. Ça se reflète dans la moyenne cumulative.

- P. Robichaud: Je suis content de cette politique et qu'on la publie dans la prochaine publication du Répertoire. Je ne suis pas sûr que c'est une bonne idée de transférer la note parce qu'on n'utilise pas toujours le même barème.

- Viel: La politique a été préparée en Nouvelle-Écosse et acceptée en Nouvelle-Écosse. Si le Sénat veut faire sienne cette politique, il faudrait parler d'universités des Maritimes au lieu de la Nouvelle-Écosse.

- VRER: Ce sera fait.

- Viel: Concernant le transfert des notes, ce sera difficile de faire le transfert parce qu'on n'a pas les mêmes barèmes. Cela nous créerait beaucoup de problèmes. Il n'y a pas de systèmes semblables dans les universités.

- SG: C'est une politique qu'on adopte. Si on veut l'adopter, cela va éliminer beaucoup de problèmes aux étudiants. Même dans notre réseau et au niveau des provinces Maritimes. Ce sera bénéfique pour l'ensemble de l'Université. Le côté administratif peut être examiné par après.

- Préfontaine: Il faut faire confiance à l'autre université. Concernant la note versus l'équivalence, il faut trouver le moyen de pondérer la formation faite dans une autre université pour que le diplôme soit équivalent.

- Haché-Haché: Quelle est la pertinence de cette politique?

- Recteur: Le Président de la CESPM a pris comme décision de voir à la possibilité d'étendre cette politique à l'ensemble de la région.

- Moghrabi: Quand les étudiants arrivent ici, on donne l'équivalence sans tenir compte de la note?

- R. Landry: On a dit que l'exigence de la note C tombe. Que se passe-t-il de l'exigence du français à la Faculté des sciences de l'éducation? Peut-on les traiter dans nos conditions d'admission?

- VRER: Nous avons un règlement qui nous dit la note C. Ce document nous dit qu'on ne va pas bloquer à C; on pourrait accepter D. Concernant le 2.5 et le 2.6 en français, la politique ne vise pas l'exigence du programme. Cette question serait traitée au moment de l'admission.

- Chiasson: Il faudrait être aussi conséquent avec les étudiants venant de l'Ontario qu'avec ceux des Maritimes.

•Girouard: Je demande le vote.

•Recteur: Le président directeur général de l'AUCC sera à Moncton en septembre, on pourra lui poser cette question afin de rendre ce principe acceptable à l'ensemble du pays.

Vote Pour 32 Contre 1 ADOPTÉ.

7.6 Note de service de Ronald C. LeBlanc

R: 10-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que la date d'implantation des nouveaux programmes de sociologie soit reportée à septembre 1994."

Vote unanime ADOPTÉ.

8. RAPPORT ANNUEL DU VRER

(Voir l'annexe E, page 55)

Léandre Desjardins explique qu'il ne s'agit pas d'un compte rendu de ce qui s'est fait au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. "J'ai mis le focus sur la question qu'il faudra fonctionner, durant la prochaine année, avec le même budget tout en voyant nos obligations augmenter. Les doyens sont loin d'avoir de l'indifférence sur cette question. J'espère pouvoir mettre un peu de lumière sur cette situation. C'est une question cruciale. On ne peut appauvrir nos programmes davantage. Pour l'arrêter, il faudra augmenter les ressources ou diminuer le nombre de programmes".

R: 11-SAC-930826

Il est proposé par Ronald C. LeBlanc et appuyé par Lita Villalon

"Que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

•Chiasson: Il semblerait que la première solution serait de couper dans l'académique. La première aurait dû être de couper dans l'administration. Après on pourra songer à couper des programmes.

•Recteur: Je suis d'accord avec Monsieur Chiasson. C'est ce qui a commencé à se faire. Il y a eu 13 postes d'éliminés dans le secteur administratif. Il faut poursuivre une réforme sur le plan administratif. Il faut poursuivre une réforme sur la gestion académique. Après cela, il faudra envisager une rationalisation de nos programmes. L'intervention du Vice-

recteur à l'enseignement et à la recherche reste et on doit la prendre au sérieux. Les choses vont venir en séquence.

- Arsenault: Il y a une démarche que j'aimerais suggérer. C'est un débat qui intéresse la société acadienne. Il faut faire connaître les conséquences de ces coupures, faire connaître la place de l'Université dans l'avenir. Il faut faire une critique de la société actuelle; qu'on expose à la société les conséquences. C'est très urgent.

- VRER: Il y a eu des décisions de prises, le Recteur en a fait le résumé. Il y a eu des changements, une réduction dans chacun des bureaux. C'est déjà commencé. Il y a d'autres palliers qui doivent intervenir. On a beaucoup d'indications sur la façon dont les ressources sont utilisées. Il faut apporter les solutions chez soi selon ce qui se fait ailleurs. À l'Université de Moncton, nos investissements sont à peu près ce que c'est ailleurs, soit près de 78% de la masse qui va au secteur académique. Nous avons beaucoup de travail à faire pour redonner l'enrichissement à nos programmes. On ne pourra jamais avoir une solution complète. Il ne faut pas être naïf et dire qu'on va trouver la solution dans ce que Monsieur Chiasson a proposé. Il faudra aller plus loin.

- LeBlanc: Il faudra apprendre à gérer la décroissance. Il faudra arrêter de penser en quantité. Il faudra de la flexibilité. Lorsqu'on aura compris cela, nos ressources viendront.

- Jankowski: Ce rapport a provoqué une discussion qui reviendra avec la planification stratégique. Concernant les préoccupations de Messieurs Chiasson et Arsenault, la communauté doit voir que l'Université a un plan de coupures. Il faudra que la société nous appuie. On déplore le caractère assez accidentel de ces coupures. Il sera utile de connaître les grandes lignes ou un projet de l'Université de demain.

- A. Bérubé: J'ai deux questions sous-jacentes: pourquoi faire cela et comment? Tous sont d'accord sur le pourquoi, mais reste le comment. Il faudra donner un suivi au rapport du VRER. Faudra-t-il un comité spécial? J'aimerais voir des suggestions.

- VRER: L'an passé le Comité de budget, où le Recteur a été présent à toutes les décisions, a préparé cette approche. On a essayé d'éviter les réductions dans l'académique. Il y en a eu un peu. Le Comité de budget, sur les directives du Recteur, va descendre de niveau, mais en restant du côté de l'administration. Il y a plusieurs éléments de réponse acceptés au Comité de budget qui vont aider à gérer cette décroissance. Ces questions seront inévitables même si on fait toutes les autres à ce niveau. On a suggéré au niveau des doyens qu'on pouvait jouer un grand rôle pour faire des choix. Les doyens ont cheminé sur cette question. À savoir comment cela va se faire? Le Comité de budget en a tracé les grandes lignes.

- A. Bérubé: Le Sénat n'est pas un Comité de budget. Le Sénat peut prendre des décisions qui entraînent des dépenses. Il faudrait faire de la prospection, dans le sens qu'il faut agir dès maintenant. Il y a plusieurs suggestions du Sénat qui sont de nature à diminuer les ressources.

•Recteur: On touche à la rubrique 10; l'objectif 6.7 anticipait ce genre de discussion. Il ne faut pas entrer dans une psychose de compression. L'Université est en développement. L'objectif qu'on doit garder c'est le développement de l'Université; économiser nos ressources en les mettant aux bons endroits de façon plus efficiente. C'est le premier exercice à faire. Il faudrait qu'il y ait des réflexions, se réserver une session plénière pour avoir l'opinion des sénateurs pour avoir le mandat de confier à des comités ou à des instances de poursuivre cette réflexion. La première étape serait de se donner environ deux heures en comité plénier.

Le Recteur demande aux membres la possibilité d'inviter Monsieur Robert Boivin à assister à la discussion qui aura lieu à la rubrique 10.

Les membres sont d'accord.

DINER 12 h 30

REPRISE 13 h 35

9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS, CENTRES, FACULTÉS ET ÉCOLES (Voir les annexes F et G, pages 58 et 130)

R: 12-SAC-930826

Il est proposé par Nicolas Landry et appuyé par Normand Gionet

"Que les rapports des comités, centres, facultés et écoles soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

•VRER: Quelques rapports n'ont pas été inclus dans la liste. Entre autres le rapport de la Faculté des arts que j'avais en main, mais que le Secrétaire général n'avait pas reçu. Les rapports que nous n'avons pas seront considérés en novembre.

•N. Landry: Je félicite les doyens d'avoir ajouter les publications des professeurs. Cela nous donne une vision globale de l'Université.

•VRER: Dans les rapports, j'ai porté une attention sur des choses telles la langue française, la formation générale. En ce qui concerne le français, l'ENEF a une politique interne. La Faculté des sciences sociales en a une qui émerge. C'est intéressant lorsque c'est mentionné. Les autres unités devraient prendre cette initiative. Ça va aider à l'effort fait du côté du français. Pour ce qui est de la formation générale, une partie des grandes réalisations a été faite par le mécanisme d'évaluation des programmes. Ça donne une indication intéressante sur la valeur des programmes. Du côté pédagogie, la majorité vise des activités qui donnent un maximum d'outils. Il n'y a pas tellement de phénomène collectif ou rétroactif. Le rapport du CUSLM contient beaucoup de suggestions et de modalités. Il y a une demande de travailler le concept de BA libre, mais appliqué aussi à

d'autres disciplines. Cette initiative m'intéresse beaucoup. Je voudrais avoir des explications sur les cours du jour et les cours du soir, l'avantage retiré.

•A. Bérubé: En ce qui concerne le BA libre, il s'agirait d'un BA avec concentrations ou double mineure. Ce modèle peut s'appliquer à d'autres facultés. Ça pourrait s'appliquer aux sciences forestières. Pour ce qui est de l'intégration des cours du jour et des cours du soir. Beaucoup des cours du jour se donnent le soir. Dans le jour, il y a beaucoup de conflits d'horaire, donc on les met le soir. Le résultat est que la clientèle du soir a accès à un plus grand nombre de cours. Il y a plus d'avantages que d'inconvénients; entre autres, l'étudiant à temps partiel est inscrit à des cours du jour; donc l'étudiant mature est intégré à des classes régulières. On est rendu à un point où il faut redéfinir ce qu'il faut entendre par éducation permanente, voir si on ne peut amplifier là-dessus. Je me demande si l'expérience de recevoir des cours de l'UQAM ne peut se généraliser à l'ensemble.

•VRER: Concernant les cours du jour et les cours du soir, s'il y avait des plaintes du côté de la pédagogie, dans la réponse j'ai pu comprendre qu'il n'y avait pas de problèmes.

•A. Bérubé: On n'impose pas aux professeurs d'enseigner le soir. Il s'agit des cours de 3 heures. Ça peut être difficile.

•VRER: Quel est le résultat de l'enseignement du français par vidéo cassette et avec des encadreurs?

•A. Bérubé: Il s'agit des cours de français offerts cet été. Malheureusement le nombre d'étudiants qui se sont présentés est minime. Au lieu de laisser tomber, on a décidé d'utiliser la vidéo cassette et l'encadreur. Dans le premier groupe, il s'agit d'étudiants de la polyvalente qui veulent s'avancer. Dans le deuxième groupe, ce sont des étudiants qui veulent récupérer afin d'être admis à l'Université. Les étudiants ont très bien réussis. La personne qui les encadrait, le faisait de façon individuelle.

•SG: Les cours de l'UQAM, de quoi s'agit-il?

•A. Bérubé: Il s'agit d'un cours de psychologie du deuil et de la mort. Il y avait la possibilité d'offrir un cours non crédité à notre université, mais qu'une autre université a accepté de créditer. C'est un modèle qui pourrait se généraliser.

•SG: À la page 1 du rapport du CUSLM, vous dites: "...nous préconisons de toute manière au CUSLM d'apporter au BA libre les améliorations suivantes..." Avez-vous l'intention de faire une proposition au Comité des programmes?

•A. Bérubé: J'ai compris que la Faculté des arts travaillait sur cela. On veut le faire en collaboration avec cette Faculté. Concernant la formation générale, on a établi une politique. Il faudrait le faire pour le baccalauréat général. La troisième recommandation concernant le BEd secondaire, c'est déjà structuré par le Département impliqué. Il faudrait le généraliser à d'autres baccalauréats. Le dernier point, inventer des concentrations, par

exemple en études acadiennes. On pourrait le faire, mais personne ne l'a mis sur pied. Ça pourrait être présenté au Comité des programmes.

- Recteur: Il y a un lien à faire avec ce qui est annoncé dans le plan stratégique. Le processus le plus logique serait de procéder par une évaluation. À long terme, ce serait plus productif.
- A. Bérubé: Il y a certaines universités qui ont ce modèle-là. Il faudrait voir ce qui se fait ailleurs.
- B. Bérubé: Concernant les cours de français sur vidéo cassette, je suis intéressé à connaître les résultats. J'aimerais faire une mise en garde. En faisant cela, ça va à l'encontre de l'esprit dans lequel ces cours ont été faits, c'est-à-dire pour les cours à distance. Si c'est pour remplacer le professeur, cela pourrait créer des problèmes.
- A. Bérubé: Ce qu'on a fait pose des problèmes d'éthique de ce genre. Ça pose aussi la question de définition de l'éducation permanente. Ces cours ont été offerts à des jeunes. Je ne comprends pas pourquoi ces cours seraient bons pour un groupe et non pour un autre.
- Tran Quang: Nous condamnons un étudiant lorsqu'il ne suit pas l'éthique. Comment l'administration peut passer par dessus une entente écrite des auteurs. Un droit d'auteur, ça se respecte. Il faudrait consulter les intéressés avant.
- Sichel: Concernant les cours de français, on donne des cours à des jeunes du secondaire, il serait plus logique de leur faire reprendre le cours de 12 e année durant l'été.
- Bérubé: Les cours FR 1975 et FR 1976 ne sont pas des cours universitaires. S'ils ne le sont pas, il n'y a pas besoin d'en discuter. Pour ceux qui sont trop faibles, on peut leur faire perdre une année. C'est une expérience qu'on a tenté.
- VRER: Je vais renforcer les commentaires de Monsieur Bérubé. Ils ont essayé une autre méthode pour offrir ce service. Le service visait une clientèle à temps partiel.
- Recteur: Je félicite Monsieur Bérubé pour son rapport. J'ai remarqué une chose, soit celle qui touche une nouvelle formule de facturation sur la base du nombre de crédits. C'est une idée qui représenterait un changement majeur. La facturation serait uniforme. Je suis content de la voir soulignée dans un rapport annuel. On va considérer cette suggestion et l'approfondir.
- A. Bérubé: Au lieu d'un forfait, on paie tant du crédit; ce qui fait que l'étudiant ne serait pas pénalisé s'il prend plus de cours.
- Recteur: En conclusion, le rapport de l'Éducation permanente suggère une étude du mandat de l'Éducation permanente. Il y a une continuité entre les deux rapports. La question de l'Éducation permanente devrait être revue de même que les cours médiatisés.

Il y a une telle évolution que même s'il n'y a pas de problèmes, il faudrait se pencher là-dessus. Il y aurait une réflexion à faire sur ces questions. Il faudrait redéfinir les enjeux. Il est temps de faire un travail en profondeur. Je ne sais pas si on aura les ressources pour le faire.

•Arsenault: Je regrette que mon rapport n'ait pas atteint son but. J'encourage les sénateurs à le lire. Il informe les membres que les 30 et 31 août, il y aura les journées pédagogiques des Arts. Le thème sera L'enseignement coopératif et le sujet sera "Apprendre à coopérer - coopérer pour apprendre". Un de nos objectifs est de mettre davantage de travail sur la maîtrise de la langue française parlée et écrite. Nous avons un gros projet pour étudier la structure dans le domaine de l'enseignement du français. Le projet est en suspens, mais on travaille très fort à le réaliser. On essaie de trouver les ressources. Peut-être qu'on frappera à la porte des doyens pour de l'aide.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: IMPLANTATION

(Voir l'annexe H, page 131)

Jean-Bernard Robichaud explique. J'ai lu les rapports annuels dans la perspective de ce qui se fait à ce point de vue. Je vais faire des commentaires généraux sur la nature de l'ensemble de cette démarche. On a essayé de rester à l'intérieur des comités existants et on a essayé d'éviter de créer des structures. Au cours de la durée de trois ans, il y aura un suivi annuel de fait afin d'indiquer les moyens d'action qui ont été abordés. On pourrait y revenir plus souvent si le Sénat veut de l'information additionnelle. Je ne veux pas reprendre chacun des éléments individuellement, mais je peux recevoir des commentaires, questions ou suggestions.

•B. Bérubé: Au point 6.1.2, dans la colonne du suivi: Au CUM on parle de 4 postes à temps partiel de 8 mois. La lettre d'entente précise 9 mois et demi. On dit également que 4 postes de chargé d'enseignement II à temps partiel ont été transformés en postes réguliers. Les quatre postes n'étaient pas tous des chargés d'enseignement II au préalable. Je préférerais dire temps complet irrégulier et non régulier. Je m'explique mal le raisonnement mathématique de 180 000\$. J'ai entendu que ces 4 postes coûtaient très chers, mais nous n'avons pas plus. Si oui, qui nous payait avant? Le secteur a perdu 2 contrats de 5 ans.

•Recteur: Est-ce que vous réagissez comme sénatrice ou comme responsable du secteur? Je suis d'accord avec les corrections à apporter pour le temps régulier. Notre objectif était de sortir du besoin de subventions. On vise par cette mesure à sortir de la situation difficile dans laquelle on s'est placé. Le seul engagement qu'on a est de se sortir graduellement de cette situation inconfortable. Je suis très conscient qu'on ne règle pas tous les problèmes, mais on commence à corriger cette situation.

•Gionet: *Correction* : Point 6.7.1, note: il faut lire: Aménagement de 5 bureaux de professeurs au CEPS en 1993-1994... Si tout marche comme prévu, la plupart des professeurs auront un bureau fermé. J'aimerais remercier les personnes responsables de ces aménagements.

•Weil: Au point 6.6.1, je trouve que le rapport qui devrait exister entre les professeurs d'une même discipline des trois constituantes est presque inexistant. Il faut faire quelque chose pour améliorer cet état de choses. Nous avons maintenant InterNet qui nous permet de communiquer. Pourquoi ne pas encourager les professeurs à l'utiliser et de faire connaître les adresses électroniques?

•Jankowski: Il faudra se rendre compte qu'on ne pourra développer tous les objectifs en même temps. J'attire votre attention sur le rapport qui existe dans les investissements majeurs. Il est plus facile d'avoir de l'argent pour le secteur non académique. Concernant les bourses, l'investissement de 50000\$ n'a pas affecté les bourses des 2^e et 3^e cycles. Je constate qu'on a pu stabiliser le budget de la bibliothèque. Je suis content de cela. L'an prochain, il faudra faire un effort pour accommoder les 150 candidats qui demandent des bourses.

•Arsenault: Concernant l'effort pour améliorer la communication entre les centres, on pourrait, par exemple, avoir un numéro 800. J'aimerais qu'on regarde cela de près. Je suis heureux de voir qu'on a ajouté de l'argent aux bibliothèques. Est-ce que les objectifs sont présentés en ordre de priorité?

•Recteur: Il n'y a pas de hiérarchisation des objectifs. Il est normal que les objectifs académiques soient en premier lieu. Il faut voir ces objectifs dans leur synergie. Si l'Université met l'accent sur les ressources matérielles, il faut voir par exemple la relocalisation de l'École de droit. L'enseignement sera favorisé. Il faut voir aussi qu'un certain nombre d'objectifs relève du budget de fonctionnement de l'Université. Pour d'autres, il s'agit de financement d'appoint. Les 8 000 000\$ pour l'École de droit n'auraient pas pu être distribués ailleurs. Il faut voir ces objectifs dans leur interdépendance.

•N. Landry: Je veux bien encourager la relation entre professeurs, mais nous recevons souvent les convocations pour les réunions au CUM après leur tenue.

•Moghrabi: Le cas de professeurs réguliers à plein temps pour 8 mois, ce n'est pas du plein temps. Pour faire des coupures, il ne faut pas piétiner la convention.

•VRRHAE: Il y a eu des ententes entre l'ABPUM et les chargés d'enseignement II.

•Préfontaine: Question de privilège. C'est hors d'ordre.

•P. Robichaud: Au point 6.5.3, on veut créer un environnement, c'est quelque chose d'intéressant, ça inclut la qualité de la vie étudiante. On a prévu de l'argent pour l'entretien du nouveau centre étudiant. On commence déjà à travailler à la phase II de ce projet. J'aimerais voir un début de réflexion sur ce dossier. Il faut commencer à y réfléchir. Concernant le point 6.5.2, l'Université voudrait centraliser le système informatique, mais on ne semble pas aller dans ce sens.

•Recteur: Si certaines personnes voulaient centraliser, nous on n'a pas cela. L'objectif est de disséminer et rendre ces outils disponibles où le besoin se fait sentir.

La lettre du professeur Gilles G. Nadeau posait une question sur le service à la pédagogie universitaire. Comment on approche cette question? Je demanderais à Louis Malenfant d'expliquer.

•VRRHAE: J'ai lu la lettre de Monsieur Nadeau. Elle s'adresse particulièrement au Comité sur la valorisation de l'enseignement. Le dossier sur la pédagogie universitaire a pris naissance à un comité bipartite ABPUM et U de M. Depuis avril, on a commencé avec les membres de la RDD et l'ABPUM. Les réactions sont positives. Pour Monsieur Nadeau, je ne sais pas comment lui répondre lorsqu'il parle de sa stupéfaction de ne pas avoir consulté les experts. Omer Robichaud fera appel au corps professoral.

•Recteur: Je voudrais conclure en attirant votre attention sur le travail qui se fait concernant la campagne nationale de financement. Je profite de l'occasion pour vous présenter Monsieur Robert Boivin. Les sénateurs peuvent donner leur avis sur cette campagne. Il y a eu une décision prise au Conseil des gouverneurs à savoir que l'Université s'engage dans la planification active d'une campagne d'envergure nationale. Les échéanciers sont en voie d'être élaborés actuellement, l'énoncé des besoins doit être reformulé, l'organigramme de la campagne s'élabore, le recrutement des bénévoles est commencé. L'objectif de la campagne sera établi d'ici quelques mois. Ce qui est essentiel à ce stade, c'est la question de l'énoncé des besoins. Monsieur Boivin nous a suggéré de faire les énoncés des besoins les plus urgents de l'Université. Il a fonctionné de cette façon avec l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montréal et l'objectif minimal a été dépassé dans les deux cas. Le point crucial est d'avoir un document des énoncés des besoins clairs qui doit parler aux donateurs, qui les incitera à dire oui.

•Boivin: La formule magique n'existe pas, mais il y a un signal à envoyer aux donateurs. Dans tout échéancier, la communauté universitaire se sollicite en premier lieu. Si vous croyez foncièrement à vos besoins, votre témoignage en fera foi.

•Arsenault: Y aura-t-il une étape où vous rencontrerez les facultés et écoles pour connaître les besoins ou pour préciser davantage les besoins?

•Boivin: Il y a eu des consultations par les administrateurs pour obtenir les besoins lors de l'étude philanthropique. Avec une proposition telle que présentée, il y aura une plus grande fourchette de besoins prioritaires. Mon intention est de prendre contact avec chacun d'entre vous. Il n'est pas de mon ressort de suggérer les besoins.

•LeBlanc: Combien d'universités sont dans la course?

•Boivin: Selon Statistique Canada, chaque université au Canada a un cycle qui revient à la décennie. Les universités ne viennent pas en conflit avec la tarte philanthropique. Il faut se positionner.

•Recteur: Au niveau des énoncés de besoins, il y a une approche de marketing. Il y a trois types d'investissement. Il y a le secteur enseignement et recherche. Il va falloir les exprimer dans un langage particulier. Il y a le type de besoin en infrastructure et il y a le type de besoin au niveau des bourses de soutien aux étudiants. Nous pensons à 6 millions pour l'enseignement et la recherche; 6 millions pour les infrastructures et 2 millions pour les bourses. Il faudra les ventiler et les répartir. Nous avons déjà une certaine notion de répartition générale.

•Arsenault: Concernant les besoins au niveau des infrastructures, dans le 6 millions, ne fait-on pas entrer la part gouvernementale?

•Recteur: Non. C'est une campagne auprès du secteur privé.

•Chiasson: C'est une autre campagne que le télécourrier?

•Recteur: La campagne télécourrier fait partie de l'effort pour générer des fonds. Avec cette campagne, nous avons une intention de continuité. Les résultats seront versés à la campagne nationale.

•Jankowski: Au niveau du rendement, quel type peut-on avoir?

•Boivin: Le rendement peut être quantifiable. C'est la première fois qu'on va aux anciens pour demander leur soutien à l'intérieur d'un objectif donné. Ce sont les besoins les plus urgents. Vous vous devez de planter un jalon. C'est ce que l'Université fait avec la campagne télécourrier.

•Recteur: À la dernière campagne, les étudiants ont été aidés par les bourses. Les donateurs peuvent donner à la campagne sans préciser le besoin spécifique. Cette notion de flexibilité aux donateurs présente une perspective sur l'ordre des besoins. On ne refusera pas de dons à moins d'avoir des dons qui créeraient des problèmes à l'Université.

Monsieur le Président remercie Monsieur Boivin.

PAUSE 15 h 25

REPRISE 15 h 40

11. FORMATION À L'ENSEIGNEMENT (Voir l'annexe I, page 158)

Jean-Bernard Robichaud présente les éléments de contexte. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied une commission d'étude qui a déposé deux rapports au Gouvernement. Le premier sur l'ensemble des écoles publiques et le deuxième sur l'enseignement postsecondaire. Le premier rapport touche la réforme du système d'éducation dans le secteur public et Monsieur Desjardins, dans son document, présente le déroulement des événements depuis septembre 1992. L'Université s'était

engagée à trouver la formule pour septembre 1994. L'ajout du document 11A fait état d'un consensus entre les parties concernées.

Léandre Desjardins fait état de la question. Il demande l'indulgence des sénateurs et leur demande de considérer le document 11A même s'ils ne l'ont reçu que ce matin. Ce document constitue un consensus. Il demande que le Sénat adopte en principe le consensus auquel sont arrivées les facultés en cause.

•R. Landry: Il explique le dilemme devant lequel était sa faculté. Il est très difficile d'avancer sans la structure pour l'appuyer. Nous avons travaillé avec deux comités. Le deuxième comité a travaillé sur la mission de la Faculté des sciences de l'éducation. Il a fallu 4 réunions facultaires, auxquelles 80% des professeurs ont participé, pour arriver à un consensus sur la mission et les objectifs à atteindre. Nous avons créé cinq groupes de recherche. Il reste à savoir si notre consensus entre dans la structure.

•Mallet: L'objectif premier de la Faculté des sciences est la qualité de l'enseignement. La question d'avoir une bonne connaissance du contenu est primordiale. Dans le choix des candidats pour enseigner au secondaire ou au primaire, il faut que ceux qui enseignent les sciences aiment les sciences. Quand on parle de deux concentrations, majeure et mineure, le minimum sur lequel on s'entendait était de 96 crédits. Il y a très peu de programmes qui ne pourront pas rencontrer le 90 crédits en sciences. Nous sommes prêts à ce stade à aller de l'avant avec l'adoption de principe. Du côté de l'éducation, je me fie aux collègues de cette Faculté. Je n'ai pas de réticence au profil avancé. Je trouve la charge totale un peu lourde, cependant.

•Arsenault: Du côté des Arts, nous sommes prêts à collaborer dans la ligne de ce schéma. Il me semblait prioritaire d'améliorer la formation dans le domaine des matières d'enseignement. La formule actuelle permettrait de donner une bonne formation. Je suis d'accord avec le schéma présenté. Les autres problèmes seront réglés dans les prochaines semaines.

•LeBlanc: J'ai des réserves. Je ne suis pas d'accord avec le global de 172 crédits. La charge est trop lourde. Les sciences sociales sont évacuées de la formation des maîtres au secondaire. Si on revient avec le principe du document du Ministère, il y avait l'énoncé qu'on allait faire de la sociologie en éducation. Cela n'a pas été corrigé.

•N. Landry: Il y a deux formules en éducation. Est-ce qu'il y a quelque chose qui me dit que l'une est meilleure que l'autre?

•VRER: J'aimerais apporter une correction. Le programme BEd (1 an) ne sera plus possible. On parlera d'une programme de BEd (2 ans).

•R. Landry: Le BEd (1 an) est une ancienne formule.

•N. Landry: Comment différencier entre les deux formules en terme de crédits?

- R. Landry: La formation sera équivalente. Ces questions ont été étudiées. Les spécialistes recommandent de garder les deux formules.

- N. Landry: Je comprends la nouvelle philosophie, mais est-ce qu'on a des besoins suffisants pour garder les deux formules?

- R. Landry: Nous avons déjà eu un surplus. C'est pour cela qu'on a eu le contingentement. Il y a de la place pour les deux formules.

- F. Girouard: J'ai des réserves et des inquiétudes quant au compromis. L'idée du Ministère est d'avoir deux baccalauréats. Il est bon de garder les deux formules. La structure proposée laisse à désirer selon les principes directeurs proposés par le Ministère. Ce qui nous est présenté est loin d'un programme de majeure. Dans certains cas il y aurait à peine 9 crédits de plus dans la matière par rapport aux deux programmes successifs actuels. J'aurais aimé voir une étude comparative avec des programmes d'autres universités.

- Villalon: On a travaillé intensément sur ce dossier. Ce n'est pas facile de rentrer dans une structure de cinq ans, mais on arrive à un consensus. Il reste du travail à faire. C'est nécessaire que ce soit vu par le Sénat.

- Tran Quang: J'ai lu avec intérêt le document du Vice-recteur concernant le taux de succès des autres institutions. Je me pose une question. À l'annexe C, au niveau de l'enseignement au secondaire, est-ce que les futurs enseignants, qui veulent se perfectionner, seront admissibles à la maîtrise?

- Mallet: Dans la majorité des institutions nord-américaines, on accepte des personnes avec majeure et mineure. Pour les étudiants de 2^e cycle, on cherche des personnes qui ont plusieurs spécialités.

- VRER: Si vous regardez le phénomène des admissions au 2^e cycle, il faut avoir tant de cours dans une formation donnée.

- Tran Quang: Concernant la concentration majeure mineure, avec 66 à 78 crédits, on serait loin des 90 crédits.

- Mallet: Les cours du niveau de la première pourraient être utilisés dans le total de 90 crédits.

- Girouard: Six de ces crédits sont en didactique.

- Sichel: Est-ce deux ou un baccalauréat?

- VRER: Au Ministère on parle de deux baccalauréats. Eux ne vont pas faire la distinction si c'est inscrit sur un ou deux parchemins.

Un membre demande le vote secret.

•SG: Je ne suis plus dans le domaine de l'enseignement. Avant on avait le BA plus une année de baccalauréat en éducation. Les meilleurs professeurs sont toujours ceux qui possèdent leur matière, ceux qui savent de quoi ils parlent. 172 crédits, c'est très fort. Une concentration en éducation ne peut se faire à moins de 67 à 76 crédits. Le Ministère demande combien de crédits après 5 ans?

•Chiasson: Est-ce qu'il y a eu une discussion relative à la moyenne exigée de ces étudiants?

•VRER: On a fait des suggestions. On s'est attardé sur ce qu'il y avait sur papier, mais on n'est pas arrivé à un consensus à ce sujet. La Faculté des sciences de l'éducation va sûrement surveiller cela.

•Gionet: Je suis content de l'entente. Je suis certain qu'il y a eu des compromis.

•Gervais: J'ai été directeur d'école. J'ai eu l'occasion d'évaluer du personnel. C'est rare qu'on a eu à faire l'évaluation où c'était la connaissance de la matière qui faisait défaut; c'était plutôt la pédagogie. La connaissance de la matière, c'est important; mais la connaissance de la pédagogie est tout aussi importante. Il y a beaucoup de lacunes à ce niveau. Je regarde ce modèle comme un pas en avant. Je suis conscient que les compétences seront supérieures.

•Moghrabi: Le contenu est aussi important que le contenant. Même si on considère 6 crédits en formation générale, on aurait pu avoir 9 crédits. Si le Ministère veut améliorer le système, c'est pour augmenter le contenu et ça je ne le vois pas. Concernant la moyenne, aux Arts et aux Sciences c'est 2,0. Est-ce qu'ils seront défavorisés? J'appuie la modification dans le sens de deux baccalauréats.

•Weil: 172 crédits, c'est beaucoup si on veut se tenir à la règle de 30 à 32 crédits par année. On a voulu avoir un compromis, j'essaie de voir les parties qui voulaient ce compromis. Si le nombre de crédits, dans d'autres universités, pour la formation en éducation est inférieur à 50, pourquoi faut-il avoir de 67 à 76 crédits? Il y a des obligations de crédits qui ne sont pas sur cette feuille. En tant que sénateur, je ne suis pas satisfait. Si on augmente le nombre de crédits en éducation, cela va augmenter les coûts à l'Université.

•P. Robichaud: Point d'ordre. Ce n'est pas ce qui est sur la table.

•Président: Je m'apprête à demander le vote.

•Jankowski: Il y a des discours qui sont discordants. Je trouve que cette version en est une améliorée. En Europe, on demande la maîtrise pour enseigner au secondaire. Ceci devrait être transmis aux politiciens.

•VRER: Je voudrais faire un commentaire de synthèse. Le Ministère a fait une demande à l'Université. Le Ministère nous a passé la balle quant au nombre de crédits. Il nous laisse cette flexibilité, mais il y a aussi des faiblesses dans les directives. Pour ce qui est du nombre de parchemins, on n'a pas la réponse. Il y aura une possibilité de diminuer les 172 crédits. Dans la proposition il y a une combinaison de majeure et mineure. Un étudiant pourrait avoir terminé sans avoir atteint 172 crédits. On va regarder cela avec le doyen. Lorsqu'on va raffiner le document peut-être que ce sera moins que 172 crédits. Concernant la formation à l'élémentaire, la parole n'a pas été prononcée de la part des doyens. Ceci pourrait être une adaptation pour l'élémentaire. Concernant la moyenne, si elle est de 2,5 en éducation, ce seront les meilleurs qui iront en éducation. J'assume que la Faculté des sciences de l'éducation va regarder la performance à l'Université. Cela permettra une sélection améliorée des futurs enseignants.

•Préfontaine: Dans les paramètres généraux, ce serait plus clair si on biffait: *Ce modèle est couronné par un seul parchemin* .

•VRER: J'accepte cette correction. J'aimerais apporter des précisions: à la section Paramètres pour la formation à l'enseignement au secondaire , au numéro 1, dernier paragraphe on parle des sciences et des arts-humanités, il n'y a pas seulement ces deux groupes car les autres ont la même opinion. Dans la dernière partie de la phrase, on dit: ...inclus dans la formation générale , on n'aurait pas dû l'inscrire de façon trop restreignante.

•R. Landry: Ce n'est pas la Faculté qui refuse deux baccalauréats. On n'est pas arrivé à un consensus pour arriver à deux baccalauréats. On est aussi en contact avec d'autres universités. Je fais partie d'un groupe d'analyse et nous avons reçu des louanges pour notre modèle. Tout le monde est en évolution. Nous avons plus de stage pratique. La recherche est une partie importante de la formation. Nous ne sommes pas dissociés des autres universités. Le BEd d'un an est dépassé. À savoir qui est le meilleur enseignant. On peut avoir plusieurs réponses. Il y a une relation positive avec la connaissance de la matière. Il y a une différence entre la connaissance du contenu et la connaissance pédagogique du contenu. Si quelqu'un qui a 72 crédits en sciences et qu'il ne peut l'enseigner au secondaire, il y a quelque chose qui ne marche pas. Au cours des deux dernières années, 50% des étudiants ont été embauchés pour enseigner autre chose que le domaine qu'ils ont étudié. En ce qui concerne la moyenne 2,0 versus 2,5; là où il y a deux standards, on va accepter le plus haut des deux. Si on bloque ce document, cela veut dire qu'il faudra tout recommencer. Si on ne commence pas à créer nos cours, on ne sera pas prêt pour septembre 1994.

•Président: On discute depuis une heure 45 minutes. Tout le monde a eu l'occasion de dire et d'entendre ce qui s'est dit à ce sujet.

R: 13-SAC-930826

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que le Sénat accepte en principe les paramètres de la formation à l'enseignement tel que présentés dans le document 11A."

AMENDEMENT

P: 14-SAC-930826

Il est proposé par Victorin Mallet et appuyé par Mariana Kant

"Au point 1, dernier paragraphe, lire: «...on veut assurer 93 cr. de sciences... (...+ 9 cr. inclus dans la formation générale.)."

- Trudeau: Comment peut-on considérer cela recevable alors qu'un groupe de personnes en était arrivé à un consensus?
- Président: C'est recevable. L'amendement vient d'un autre groupe. c'est-à-dire le Sénat.
- VRER: Si on vote sur cet amendement, ça devient un désir assez spécifique, mais je pense qu'à l'intérieur des 172 crédits, on pourrait en tenir compte.
- Moghrabi: Est-ce que les 9 crédits seraient les mêmes qu'au numéro 4?
- Président: C'est l'une des difficultés avec lesquelles on arrive.
- Tran Quang: J'ai un problème. Le proposeur disait que c'était possible d'être au-dessus de 172 crédits. On a même une proposition de 175 crédits. Dans le texte on dit 172 crédits minimum. Il n'y a pas de limite au maximum.
- VRER: Je croyais qu'on aurait ce type de débat. Nous n'avons pas le programme devant nous. Si on peut arriver avec moins de crédits, on le déposera avec moins de crédits.

Vote sur l'amendement

Scrutateurs: Gilles Long et Viateur Viel

Pour 13 Contre 20 Abstention 1 REJETÉ.

Vote sur la proposition principale

Scrutateurs: Gilles Long et Viateur Viel

Pour 20 Contre 13 Annulé 1 ADOPTÉ.

12. NOMINATIONS

(Voir l'annexe J, page 159)

12.1 Bureau de direction du Sénat

Mises en candidature

Fernand Girouard Proposeur: Nassir El-Jabi
Pascal Robichaud Proposeur: Marjolaine Dugas
Bernadette Bérubé Proposeur: Marielle Préfontaine

R: 15-SAC-930826

Il est proposé par Christophe Jankowski

"Que les nominations cessent."

Vote par bulletin secret.

Monsieur le Président proclame l'élection de *Fernand Girouard* au Bureau de direction du Sénat.

12.2 Comité d'appel du Sénat

Mises en candidature

Paul Lanctôt Proposeur: Léandre Desjardins
Michèle Trudeau Proposeur: Marielle Préfontaine

Vote par bulletin secret.

Monsieur le Président proclame l'élection de *Michèle Trudeau*, au Comité d'appel du Sénat. Monsieur *Paul Lanctôt* agira comme suppléant.

12.3 Comité d'attestation d'études

Mises en candidature

Pascal Robichaud Proposeur: Lita Villalon
Micheline Cormier Proposeur: Marielle Préfontaine

Vote par bulletin secret.

Monsieur le Président proclame l'élection de *Pascal Robichaud* et *Micheline Cormier* au Comité d'attestation d'études.

•P. Robichaud: Est-ce qu'il serait possible qu'un étudiant soit rattaché au Bureau de direction du Sénat à titre d'observateur?

•SG: On n'a jamais accepté d'observateur à ce Comité. Je n'y vois pas d'objection si le Président est d'accord.

•Recteur: Je n'ai pas d'objection sur le fond. Si la proposition était d'ajouter un étudiant au BDS mais non comme observateur. Ce ne serait pas mauvais. La modification pourrait être apportée au prochain Conseil des gouverneurs.

•SG: Le nombre de membres passerait à 7 et on pourrait l'élire en novembre. Si les sénateurs ont des objections, il faudrait le dire aujourd'hui.

•Président: Hors d'ordre. Ce sera entretenue en temps et lieu.

•Recteur: Si on le déclare hors d'ordre, on ne pourra le présenter au Conseil des gouverneurs en septembre. Ce sera reporté aux calendes grecs. Je ne comprends pas.

•Président: Je reviens sur ma décision. Je demande aux sénateurs leur avis.

•Personne ne s'oppose.

•Sichel: On devrait ajouter un professeur.

•Moghrabi: Si l'étudiant a le droit, le professeur devrait y avoir droit.

•Tran Quang: On pourrait s'assurer qu'il y ait un professeur et un étudiant.

R: 16-SAC-930826

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Francis Weil

"Que le Sénat ajoute un sénateur au Bureau de direction du Sénat; quatre sénateurs dont un professeur.e et un étudiant.e."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.4 Comité de sélection des grades honorifiques

Trois postes à combler; un par Centre.

Mises en candidature

Chadia Moghrabi Proposeur: Victorin Mallet

Edgar Robichaud Proposeur: Roger Gervais

Corinne Auger Proposeur: Marielle Préfontaine
(Celle-ci se désiste)

Adrien Bérubé Proposeur: Hektor Haché-Haché

(Celui-ci se désiste)

Irène Savoie Proposeur: Adrien Bérubé

Monsieur le Président proclame l'élection de *Chadia Moghrabi*, *Edgar Robichaud* et *Irène Savoie* au Comité de sélection des grades honorifiques.

13. INSCRIPTIONS 1993-1994

(Voir les annexes K et L, pages 165 et 177)

Viateur Viel explique. Le premier tableau présente des statistiques des admissions-réadmissions pour les années 1992-93 et 1993-94. Les graphiques des facultés et écoles de l'Université de Moncton montrent les données des trois dernières années. À la dernière page, on retrouve un graphique illustrant les données des cinq dernières années. L'augmentation la plus marquée est au CUS avec 9%; pour le CUM, l'augmentation représente 2% alors qu'au CUSLM on parle d'environ 1.9%.

Gilles Long explique brièvement les statistiques des admissions et des demandes d'admission. Il attire l'attention des sénateurs sur le tableau 3 à la page 5 de même que sur le tableau 6 à la page 7.

14. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1994-1995

(Voir l'annexe M, page 187)

Viateur Viel fait la présentation.

R: 17-SAC-930826

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Léandre Desjardins

"Que le calendrier universitaire soit adopté tel que présenté."

•Girouard: Les congés nous causent des problèmes parce qu'on peut manquer une semaine de cours.

•El-Jabi: À la Polytechnique, on n'ajoute pas de journées, on change l'horaire de la journée.

•VRER: On pourra regarder cela.

Vote unanime ADOPTÉ.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 *Doctorat honorifique à Albert Jacquard*

Jean-Bernard Robichaud informe les membres que Monsieur Albert Jacquard est une personne avec un horaire très chargé. Il est honoré de notre proposition. Le problème c'est de trouver le moment propice. Il nous a proposé des dates. Une des possibilités était au début du mois d'octobre cette année. Ce serait très rapide et les dates proposées viennent en conflit avec un colloque. On va reporter la remise, mais nous le gardons. Nous tenterons de trouver une date appropriée.

15.2 *L'enquête annuelle du Maclean's*

Jean-Bernard Robichaud explique. La revue Maclean's entend faire cette année le même exercice qu'elle fait depuis deux ans. Au niveau de la direction, on a reçu un formulaire et on est en train de le compléter. Nous avons eu des discussions avec l'AUCC concernant la propriété des données. L'AUCC veut avoir les données pour fin de recherche. Maclean's a dit non. L'AUCC a demandé de retenir le dépôt tant que cette question ne sera pas réglée. Les universités acceptent de collaborer. Ça nous amène à réfléchir sur la façon qu'on collabore avec la revue.

- Jankowski: L'Association des étudiants gradués a refusé de collaborer et plusieurs ont quand même reçu ce questionnaire. Il faut jouer le jeu de Maclean's. Ils vont le faire avec ou sans notre participation.

- LeBlanc: A-t-on demandé d'être payé pour cette information? On le fait bénévolement pour eux.

- Viel: Je déplore que les demandes de Maclean's nous arrivent tard. Nous avons un très court délai et ça demande beaucoup de recherche. On devrait leur demander de nous envoyer le questionnaire plus tôt. Cela nous donnerait plus de temps pour le compléter.

- El-Jabi: Si le Maclean's ne paie pas, qu'est-ce qui empêche le Recteur d'envoyer une copie à l'AUCC?

- Recteur: C'est une question complexe. Les universités qui envoient le contenu devraient être propriétaires du document.

- P. Robichaud: Le Recteur demande de retenir le questionnaire, mais de l'autre côté, on demande de nous envoyer le formulaire plus tôt.

- Recteur: Ça ne se fait pas dans la même séquence. On verra comment le dossier va évoluer.

- R. Landry: Est-ce que le Recteur ne devrait pas intervenir auprès de l'AUCC pour qu'elle demande une compensation pour le temps consacré à répondre? Cela pourrait tempérer.

16. PROCHAINES RÉUNIONS

Le 10 novembre 1993 à 9 h.

Le 3 mars 1994.

Le 26 mai 1994.

Le 25 août 1994.

Le 10 novembre 1994.

17. CLÔTURE

R: 18-SAC-930826

Il est proposé par Pascal Robichaud

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h 35.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud Président _____

Gilles Long Secrétaire _____